

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération n°2024-04-555

Objet : Contrat de Filière pêche et pisciculture marine 2024-2026 Occitanie
Validation du partenariat du PETR Vidourle Camargue dans la cadre du Contrat de Filière pêche Occitanie

Séance du 3 avril 2024

Date de convocation : 21 mars 2024

Membres en exercice : 58 titulaires, 58 suppléants

Membres présents : 42 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 34 titulaires, 7 suppléants soit 41 votants présents

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 2 (C. Bernard à O. Penin, P. Spéziale à F. Tempier)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 43 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint : 41/58 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Titulaires avec voix délibérative :

R. Crauste, O. Penin, T. Féline, L. Perrigault-Launay, F. Martinez, R. Vianet, M. Népoty, J. Rosier-Dufond, J. Denat, K. Guyot, A. Chopard, M. Cayzac, J. Pérédès, J. Téna, A. Pobo, P. Deschamps, P. Gras, P. Bénézèch, M. Chambellan, T. Agnel, A. Nectoux, A. Roy, P. Martinez, S. Guy, V. Martin, M.J. Pellet, F. Granier, L. Fataccioli, J.-J. Estéban, J. Boisson, D. Devriendt, P. Mary, Y. Person, C. Calvet.

Suppléants présents avec voix délibérative : D. Lebois, A. Mégias, S. Renner, M. Larroque, M. Pellet-Laporte, J. Ruivo, F. Tempier.

Suppléants sans voix délibérative : C. Villanueva

Absents excusés :

L. Vigouroux, C. Bernard, N. Gros-Chareyre, L. Topie, B. Pascal, A. Brundu, J.-P. Franc, F. Chalmeton, V. Vaurin, M. Pradeille, P. Fortuna-Deschamps, J. Rey, A. Bruguier, B. Leccia, F. Dhuisme, A. Théron, M. Debouverie, P. Soujol, P. Spéziale, F. Fenoy, Y. Quésada, J. Gravegeal, M. Dubayle-Calbano, i. De-Montgolfier, J. Croin, P. Gougeon.

Conseil de développement :

C. Constant

Excusés :

R. Lefort

Rapporteur : M. Pierre Martinez

Exposé :

Le PETR Vidourle Camargue a soutenu le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) d'Occitanie dans l'élaboration d'une stratégie de filière au travers du dispositif du DLAL (Dispositif Local mené par les Acteurs Locaux) FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes la Pêche et l'Aquaculture) sur la période 2014-2022.

Ce projet avait pour but d'accompagner les pêcheurs d'Occitanie dans la mutation de leurs métiers compte tenu des évolutions auxquelles ils font face (réglementation, numérique, disparition de ressources halieutiques, changement climatique, pollution etc.).

Ce travail de réflexion a contribué à la réalisation d'un Contrat de Filière (CDF) pêche et pisciculture marine à horizon 2026 en Occitanie. Il s'agit du premier Contrat de Filière pêche en France.

Ce Contrat recense les sept grandes orientations sur lesquelles il est nécessaire d'œuvrer pour soutenir la filière pêche en Occitanie : production responsable, amélioration et partage des connaissances, éco-transition des outils de production, accompagnement quotidien des entreprises et des marins, voies de commercialisation, promotion des métiers et des produits, cohabitation des différents usages.

Au total, plus de 60 actions ont été inscrites dans le Contrat de Filière et plus de 60 parties prenantes ont été identifiées.

Les structures porteuses de projets inscrits dans le Contrat de Filière pêche sont identifiées comme signataires.

Le PETR Vidourle via le GALPA (Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture) Vidourle Camargue, a quant à lui été identifié comme partenaire à associer au Contrat de Filière, au même titre que les trois autres GALPA d'Occitanie.

La stratégie du GALPA FEAMPA Vidourle Camargue 2023-2027 présente en effet de nombreuses orientations en adéquation avec les objectifs du Contrat de Filière pêche en Occitanie : le soutien aux activités de production, transformation et de commercialisation des produits halieutiques, la mise en valeur des métiers de l'économie bleue et le soutien à la diversification des activités et des produits, la gestion et la restauration de la biodiversité et des milieux naturels, la réduction de l'impact environnemental de l'économie bleue et l'adaptation des activités au changement climatique.

En vue de la signature officielle du Contrat de Filière pêche et pisciculture marine Occitanie 2024-2026 qui aura lieu au mois de mai 2024, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins sollicite l'ensemble des parties prenantes associées à valider leur contribution au Contrat de Filière en tant que partenaires associés (non-signataires).

Il est donc proposé au comité syndical :

- De valider le partenariat du PETR Vidourle Camargue sur le Contrat de filière pêche et pisciculture marine 2024-2026 en Occitanie, au travers de la mission DLAL FEAMPA Vidourle Camargue, en tant que partenaire associé.

Résultat du vote :

Vote pour : 43

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire

l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 05.04.2024

Le directeur général des services, Maxime Chailier

